



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stages en entreprise

Question écrite n° 70676

Texte de la question

Mme Pascale Gruny appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur les dérogations pour les stages dans l'enseignement supérieur. Ainsi, lorsqu'un étudiant en pharmacie souhaite effectuer un stage en officine et que celle-ci se trouve dans une académie différente de celle où il étudie, il doit déposer une demande de dérogation auprès de son université. Cette demande est alors envoyée aux deux académies concernées pour examen. Cette procédure prend plusieurs semaines empêchant pendant ce temps-là l'étudiant de démarrer son stage. Aussi, alors que le Gouvernement cherche à encourager les passerelles entre monde de l'entreprise et monde étudiant, elle lui demande de lui indiquer ce qui peut être envisagé afin de simplifier cette démarche, et d'une manière plus générale, les recherches de stage par les étudiants.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70676

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7291